

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
10 juin 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2022D098

**OBJET :**

**13. ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES.  
MODIFICATION DU  
RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-2022D098 DE

L'an deux mil-vingt-deux, le seize JUIN à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents** : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS** : M. MOUILLE Julien – Mme PETITPRET Sabine **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – M. LORIDAN Bernard.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 juin 2014, le conseil municipal a instauré un règlement intérieur sur les activités périscolaires. Ce dernier a été modifié par délibérations du 25 juin 2015, du 6 juillet 2017 et du 28 juin 2018.

Cependant, certains points nécessitent d'être actualisés, notamment la nécessité de réserver les activités en amont, ainsi que le déroulement de l'accueil périscolaire du soir. Il est ajouté que :

*« Les enfants prendront leur goûter, puis l'accueil périscolaire propose un espace aménagé, distinct des autres espaces d'activité, où les enfants qui le souhaitent, pourront s'avancer sur leurs devoirs et relire leurs leçons. Mais l'accueil périscolaire du soir invitera davantage les enfants, qui auront déjà eu une longue journée de travail scolaire en classe, à prendre du temps autour de l'activité éducative qui leur sera proposée.*

*En cas de difficulté pour les enfants à faire les devoirs en autonomie, ils seront orientés vers l'accompagnement à la scolarité. »*

Parallèlement, le dossier de renseignements sera actualisé.

Ces nouvelles applications seront applicables dès la rentrée prochaine.

Règlementairement, il appartient à l'assemblée de mettre à jour le règlement intérieur, dont un exemplaire est annexé à la délibération.

L'assemblée, à l'unanimité, entérine le projet de modification du règlement intérieur, et ce à compter de la rentrée prochaine.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.